

# SYNDICAT NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DES PATS DES SDIS DE FRANCE



Journal : Pleins feux  
www.snspp.com

*"Quand je revendique, c'est pour construire"*

Saint Laurent Blangy, le 24 janvier 2011

Monsieur Alain PERRET  
87-95 Quai du Docteur Dervaux  
92600 ASNIERES SUR SEINE

Nos réf. : 11016/PB-FL/01

Objet : Examen professionnel de Commandant 2011

Monsieur le Préfet,

En confirmation de nos différents propos et déclarations faites, notamment en CAP Officiers, concernant l'objet, je vous confirme la nécessité de maintenir l'examen de Commandant au titre de l'année 2011 dans l'attente d'éventuelles dispositions nouvelles.

En effet, la Commission Officiers de notre organisation professionnelle ne peut se résoudre à ce que les agents désireux et prêts à présenter cet examen ne puissent le faire et ainsi se prévaloir d'un acquis supplémentaire.

En conséquence, je vous demanderai de donner les instructions utiles afin d'organiser les épreuves réglementaires dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses.

Patrice BEUNARD  
Président